

DEFI U10 2025

Comité Départemental des Landes de Golf

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces journées sont organisées par le Comité départemental des Landes. Elles sont ouvertes aux joueurs et joueuses de nationalité française et licenciés dans un club du département des Landes. **Ils doivent être en possession du certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, régulièrement enregistré par leur club ou sur l'espace licencié du joueur.

Si le joueur a fourni un certificat médical en 2024, il lui suffit d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

1-1 : Catégories d'âge :

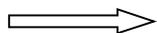
- ENFANTS : nés en 2015 et après

Pas de limite d'index.

En 2025, les enfants souhaitant s'inscrire doivent être titulaires du Drapeau Bleu.

Sont autorisés à s'inscrire **tous les joueurs titulaires du Drapeau Bleu connaissant impérativement :**

- **L'étiquette** : à savoir, comportement vis à vis des autres joueurs sur le parcours et respect du terrain (relever les pitches, ratisser les bunkers, replacer les divots, jeu lent, etc..).
- **Les règles simples de base** : jouer et se déplacer en sécurité, respecter le temps de jeu, l'ordre de jeu, l'aire de départ, « dropper sa balle », marquer sa balle et conduite à tenir sur le green, la balle perdue ou hors limites, la balle injouable, la balle dans une zone à pénalités, terrain en réparation.
- **Compter ses coups et marquer sa carte** : Afin d'éviter les « erreurs » quant au comptage des coups, de l'application des règles et au « marquage » des scores sur la carte, nous ferons suivre chaque partie par des bénévoles accrédités par le Comité départemental. Cette personne interviendra **uniquement** en cas de non-respect de la règle, de l'étiquette, du comptage ou du marquage des coups. Elle ne sera en aucun cas habilitée à donner des conseils aux joueurs.



Qu'ils soient AUTONOMES sur un parcours compact.

II - FORME DE JEU

2-1 : Distance de jeu : PARCOURS DE PITCH AND PUTT

-2 : Forme de jeu de l'épreuve :

**Parcours de 9 trous / score maximum de 8 coups sur chaque trou)
Classements en brut séparés filles et garçons.**

2-3 : Attribution de points :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon le tableau ci-dessous.

Place	Points
1 ^{er}	100
2 ^{ème}	80
3 ^{ème}	60
4 ^{ème}	50
5 ^{ème}	40
6 ^{ème}	30
7 ^{ème}	20
8 ^{ème}	20
9 ^{ème}	20
10 ^{ème}	20
11-15 ^{ème}	10

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Le classement final de ces journées prendra en compte le résultat total en points des 3 épreuves organisées (un joueur ne participant qu'à une seule épreuve sera classé avec les points de sa seule épreuve)

En cas d'égalité de points entre deux joueurs le départage sera fait en comparant le total des 3 cartes, puis des deux meilleures cartes etc...

III – DEROULEMENT DES EPREUVES

3-1 : Engagement :

Les inscriptions sont gratuites. Elles se feront au plus tard **le vendredi précédant la compétition** par mail adressé au Comité départemental à l'adresse suivante :

comitegolf40@gmail.com

L'inscription sera faite **obligatoirement** sur une grille fournie par nos soins (pièce jointe), à remplir **très précisément** en faisant figurer le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de licence et l'index du compétiteur ainsi que le nom du responsable de l'école de golf, le numéro de téléphone du golf et son adresse mail.

3-2 : Calendrier :

- **Mercredi 16 avril à MOLIETS (départs en ligne)**
- **Mercredi 14 mai à SOUSTONS PINSOLLE (départs en ligne)**
- **Mercredi 25 juin à HAGETMAU – FINALE (shot-gun)**

3-3 : Déroulement

L'épreuve se déroule le mercredi après-midi à partir de 13h30

Le départ se fera à 14h précises en shot-gun ou en ligne selon la disponibilité du parcours.

3-4 Cadets et accompagnateurs:

Les cadets sont interdits.

Les parents et accompagnateurs doivent rester à l'écart des joueurs (au moins 50 m), les conseils étant interdits.

Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10 les « suiveurs de partie ». Le suiveur de partie peut-être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère ...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie (cf §1.5.1.1 Vademecum 2025)

Première infraction à cette règle : un avertissement

Deuxième infraction : pénalité générale

Troisième infraction : disqualification.

4. Remise des prix

La remise des prix aura lieu à l'issue de la dernière journée à Hagetmau et sera suivie d'un goûter offert par le Comité départemental